

COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE

ALPES DE HAUTE PROVENCE

Réunion du 24 février 2026
Liste des délibérations

PRESENTS : Thibault DALLAPORTA, Bernard CAVALLO, Sylvaine JABRE, Nicolas ROBERTO, Vincent BLANC, Gilbert EL KAÏM, Sabine LOPEZ, Christian PHILY, Anthony RICHAUD.

EXCUSE : Léon AUBERT

ABSENTS : Charlotte L'HERMITE, Serge RENIET, Isabelle DAUTRY, Elisabeth AUMAGY, Erik ROGER.

SECRETAIRE : Sylvaine JABRE

Affaire n°1 – Budget principal– autorisation à donner au Maire, pour le budget 2026, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025 - DE 2026-001

Comme chaque année, il est proposé, en attendant le vote du budget de la commune, d'autoriser le Maire à payer les factures d'investissement en ce début d'année, dans la limite de 71 518 € représentant le quart des crédits ouverts au budget 2025 (hors emprunts).

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°2 - Budget eau et assainissement – autorisation à donner au Maire, pour le budget 2026, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025 – DE 2026-002

Comme chaque année, il est proposé, en attendant le vote du budget eau et assainissement, d'autoriser le Maire à payer les factures d'investissement en ce début d'année, dans la limite de 159 602 €, représentant le quart des crédits ouverts au budget 2025 (hors emprunts).

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°3 - Contrat de maintenance des installations d'éclairage public – DE 2026-003

Il est proposé de renouveler le contrat de maintenance de l'éclairage public avec la société Eiffage.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°4 - Modification de la délibération 2025-098 – mission d'études pour la mise en conformité administrative de la source de Chavon – demande de subvention au Département du 04 – DE 2026-004

Monsieur le Maire propose de modifier la délibération 2025-098 car le Département subventionne le projet de mise en conformité de la source de Chavon seulement si la commune autofinance à 30 %. La demande de subvention auprès de la Préfecture au titre du fonds vert est donc annulée.

Nouveau plan de financement :

Montant des travaux : 30 618,00 € HT	Financements	Taux	Montant HT
	Département 04	70 %	21 432,60
	Autofinancement	30 %	9 185,40
	TOTAL HT	100 %	30 618,00

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°5- Avenant n°1 au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2024-2026 DE 2026-005

Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle la délibération 2025-089 sollicitant une subvention auprès du Département du 04 dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale pour financer les études de programmation du projet Regain.

Il précise que Madame la Présidente propose la signature d'un avenant au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale afin que la commune y adhère pour intégrer cette demande de subvention.

Il rappelle que le montant estimatif des études de programmation en vue de la création de logements conventionnés, est estimé à 21 375 € HT, et que le montant de la subvention sollicitée auprès du Département du 04 est de : 5 525,00 €.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°6 - Restauration des toiles de la Chapelle de Cheyran - demande de subvention auprès de la DRAC – DE 2026-006

Il est proposé de solliciter une subvention auprès de la DRAC pour financer la restauration des toiles qui se trouvaient dans la chapelle de Cheyran.

Montant estimatif de la dépense : 28 792 € HT.

Adopté à la majorité des votants (Gilbert El Kaïm vote contre, Anthony Richaud s'abstient).

Affaire n°7 - Restauration des toiles de la Chapelle de Cheyran – signature d'une convention avec la Fondation du patrimoine pour la mise en place d'une cagnotte – DE 2026-007

Il est proposé de signer une convention avec la Fondation du patrimoine pour la mise en place d'une cagnotte afin de compléter le financement concernant la restauration des toiles.

Adopté à la majorité des votants (Gilbert El Kaïm vote contre, Anthony Richaud s'abstient).

Affaire n°8 - Personnel communal – création d'un poste contractuel à temps complet pour accroissement d'activité au Château - DE 2026-008

Comme chaque année il est proposé de créer un poste à temps complet pour accroissement d'activité pour prévoir la réouverture du Château.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°9 - Personnel communal - modification de la délibération 2025-043 – transformation de deux postes contractuels en un poste au grade d'adjoint technique territorial à temps complet - DE 2026-009

L'agent titulaire en poste à la cantine a posé sa démission à compter du 1^{er} mars 2026. L'agent qui est actuellement en poste contractuel à l'école et à l'ACM remplacera l'agent démissionnaire en cuisine. Il est proposé de transformer les deux postes contractuels d'adjoint technique territorial et d'adjoint

territorial d'animation formant un temps complet en un poste au grade d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} mars 2026.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°10 - Personnel communal – création d'un poste contractuel pour accroissement d'activité à temps non complet au service de l'école – DE 2026-010

Suite au transfert de l'agent au service cantine (affaire précédente), il est nécessaire de le remplacer à l'école. Il est proposé de créer un poste contractuel d'adjoint technique territorial à temps non complet (23h de travail hebdomadaire en période scolaire) à compter du 2 mars 2026 jusqu'au 3 juillet 2026.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°11- Convention de mise à disposition de personnel de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier – Montagne de Lure dans le cadre du programme « Villages d'avenir ». DE 2026-011

Dans le cadre du programme Villages d'avenir, il est proposé la signature d'une convention de mise à disposition de personnel de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier – Montagne de Lure qui accompagnera les élus de la commune dans la mise en œuvre de certains projets comme Regain (pour monter certains marchés publics, rechercher des subventions...).

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°12 - Occupation du domaine public Rue Ponson du Terrail – restaurant Les Tables d'en haut – renouvellement – DE 2026-012

La convention d'occupation signée avec la gérante des « Tables d'en haut » arrive à son terme le 14 mars 2026.

Il est proposé de renouveler la convention au nom de la SAS SEREMMA, dans les mêmes conditions, au tarif de 30 € par mois occupé, du 1^{er} mars au 15 novembre chaque année.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°13 - Droit de préemption urbain – avis du conseil municipal sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues – DE 2026-013

Il est proposé de ne pas préempter sur les biens, aucun projet n'étant prévu sur ces parcelles.

Adopté à l'unanimité.

Fait à Simiane la Rotonde, le 26/02/2026.

Le Maire, Thibault DALLAPORTA



Affiché le 03/03/2026

